

# Exemple d'un projet de coopération franco-algérienne

*d'après l'intervention de Abdelhaeid DERDER\**

## Historique de création du projet

Le thème "Foresterie méditerranéenne" faisait l'objet d'une mention spécifique de l'accord sectoriel agricole franco-algérien de Janvier 1983.

Octobre 1983, venue d'une mission française du Ministère de l'agriculture associé à celle de la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.) pour l'identification des problèmes rencontrés par les services forestiers algériens pour l'aménagement du massif forestier des Beni-Salah.

Le projet identifié a été confié à la C.C.C.E. et agréé au comité des projets franco-algériens en Janvier 1986 sous le numéro : Projet 86/HYD 3. Son approbation définitive n'a été prononcée qu'en Juillet 1987.

Le projet repose sur cinq programmes définis par la mission d'expertise, il regroupe l'ensemble des propositions d'action concernant les problèmes de protection de la faune sauvage, la mise en valeur forestière, le pastoralisme, ainsi que la valorisation des ressources (liège - bois - eaux superficielles).

Le choix de la C.C.C.E. s'est orienté sur la Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas Rhône et du Languedoc en tant que chef de file et faisant intervenir de nombreux consultants spécialisés (Institut national de recherche agronomique (I.N.R.A.),

Service interdépartemental montagne élevage (S.I.M.E.), Office national de la chasse (O.N.C.), Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (C.E.R.P.A.M.), Centre technique forestier tropical (C.T.F.T.). Côté algérien, le Bureau national des études forestières a été retenu comme opérateur.

Le contrat liant les deux opérateurs signé en Décembre 1988, est rentré en vigueur le 25 Février 1989 pour un délai d'exécution de trente six mois.

### Financement du projet : (enveloppes initiales)

\* A la charge de l'Algérie 4 576 000 D.A. sous forme de concours définitifs de l'Etat (Budget de l'Etat), plus 4 103 200 D.A. alloués

par la Wilaya et l'Agence nationale des forêts.

\* A la charge de la France : 9 000 000 FRF sous forme de crédits définitifs.

## I. Le massif forestier et sa problématique

### 1- Contexte historique et humain :

Le massif des Beni-Salah, vaste ensemble forestier d'environ 35.000 ha plus ou moins continus, constitue une formation spontanée d'écosystèmes à chêne-liège associé au chêne-zeen typiques de la zone numidienne ; il est également le plus important massif forestier de l'ensemble montagneux de la frange algéro-tunisienne.

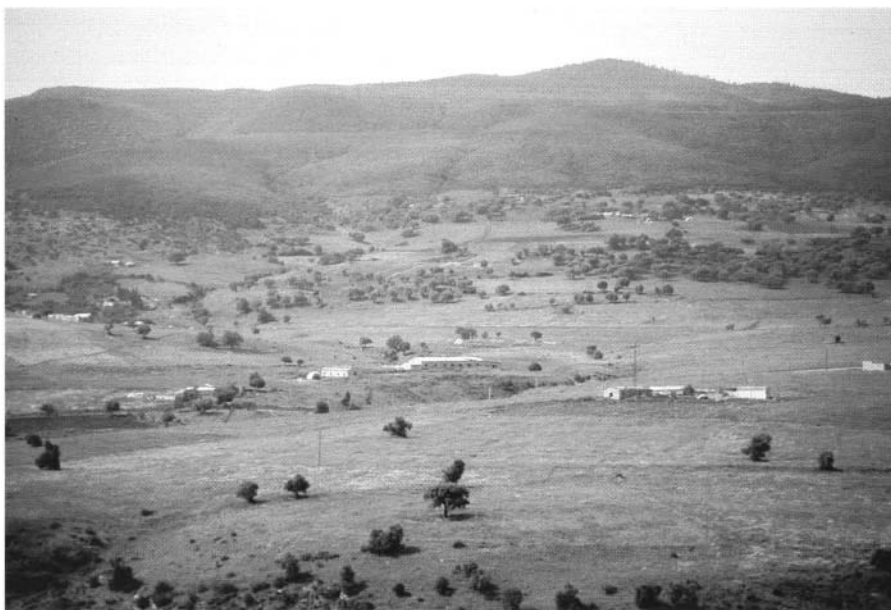


Photo 1 : Le massif des Beni-Salah vu de la périphérie.

Photo I.N.R.A.

\*Bureau national des études forestières  
46 rue Ouali Mohamed - BP 3216 - Blida  
- Algérie

Il bénéficie d'une situation pluviométrique particulièrement favorable dans le contexte algérien, les précipitations moyennes évoluant entre 800 et 1000 mm/an.

Il abrite en outre la dernière population existant de cerf de Berberie, espèce protégée et en voie de disparition.

Pour diverses raisons, cette forêt n'a guère été exploitée dans le passé. Cette situation semblait déterminée par l'accessibilité relativement difficile du massif et par la pratique d'activités pastorales, par la population installée dans le massif, induisant des incendies fréquents.

"Le massif des Beni-Salah possède une malheureuse célébrité par la fréquence et l'ampleur des incendies."

En 1977 fut décidée l'élaboration d'un plan d'aménagement forestier de la forêt des Beni-Salah.

Mais le caractère théorique et irréaliste des solutions technicistes proposées par le plan a amené les autorités algériennes à rechercher les voies d'un aménagement intégrant les différentes activités présentes sur la zone sans exclusivité, dans des conditions permettant leur développement harmonieux.

## 2- La problématique du développement du massif :

Le principal objectif est de préserver l'écosystème forestier méditerranéen (suberaie et zeenaie) et sa faune naturelle, qui représentent un milieu écologique riche et unique sur le territoire algérien.

Il est indispensable de chercher à rompre le cercle vicieux de la mise à feu par :

- Des aménagements forestiers qui prennent en compte l'existence de fait du pastoralisme en forêt comme activité productive.

- Des pratiques pastorales à promouvoir, qui soient compatibles avec la pérennité de la forêt et qui n'entravent pas l'exploitation de ses produits (liège, bois).

La recherche d'un équilibre dynamique entre les activités forestières et pastorales sur le massif des Beni-Salah est à resituer dans la problématique nationale des parcours en zone forestière (deux millions d'hectares concernés).

La méthodologie et les solutions techniques mises au point à l'occasion du projet pourraient servir de référence à la résolution de problèmes comparables rencontrés dans l'aménagement d'autres massifs.



Photo 2 : Exploitation du liège.

Photo I.N.R.A.

## 3- Méthodologie et propositions d'actions pour le projet :

La recherche d'un aménagement intégré de ces zones de montagnes doit se situer à la convergence des intérêts de l'économie nationale, en terme de besoins (produits forestiers, produits animaux) et des intérêts des populations qui y vivent dans le respect des contraintes propres au milieu physique.

Les limites de l'approche sectorielle strictement forestière conduite jusqu'à présent montrent :

- \* La nécessité d'une vision et d'une approche pluridisciplinaire des problèmes posés.

- \* L'obligation d'un découplage des structures administratives et l'amélioration de la concertation et de la coordination entre les différents services concernés.

- Les propositions d'actions ont été regroupées en cinq programmes :

1. Protection du cerf de Berberie.
2. Actualisation et application du plan d'aménagement forestier.
3. Connaissance et amélioration des systèmes pastoraux.
4. Formation du personnel forestier et valorisation des produits forestiers.
5. Evaluation de la ressource en eau.

L'aménagement intégré s'entend donc comme la recherche d'une gestion de l'espace assurant l'équilibre entre les activités de productions forestières et animales dans des conditions techniques préservant la pérennité d'un milieu naturel fragile, et impliquant étroitement les populations intéressées.

Composé de cinq programmes d'actions indiqués dans ce qui précède, le

projet d'aménagement intégré du massif forestier des Beni-Salah est un projet novateur et très ambitieux à réaliser dans le cadre d'un contrat d'assistance technique franco-algérienne de trois ans.

## Le bilan/constat

Aujourd'hui après trois années d'exécution, le projet Beni-Salah se trouve à une charnière entre les études et les réalisations.

Le massif forestier des Beni-Salah constitue une richesse :

- à protéger,
- à développer,
- à pérenniser.

Ses ressources sont importantes et diversifiées :

- Ressource faunique unique (dernière population de cervidés Algérie).
- Ressource forestière stratégique : le liège produit rare représentant pour l'avenir un enjeu important. Beni-Salah : 1 % des réserves mondiales !!

- Ressource pastorale vitale pour de nombreux éleveurs, en particulier pour les 117 familles situées à l'intérieur du massif.

- Ressource hydraulique appréciable, nécessaire au renforcement du dispositif D.F.C.I., vitale pour l'alimentation humaine et animale, la régulation et l'accroissement des ressources fourragères.

## L'objectif : remise en production

Les études ont été menées par le projet pour déboucher sur des réalisations.



Photo 3 : Clairière et exploitation agricole incluse en forêt.

Photo I.N.R.A.



Photo 4 : Bovins en forêt.

Photo I.N.R.A.

Notre objectif : transformer la richesse potentielle des Beni-Salah en une richesse réelle et pérenne. Les moyens humains existent. Les moyens financiers seront dégagés sur une période de douze ans.

Une remise en production forestière de l'ensemble du massif coûtera très cher, aussi, le projet s'est-il attaché à définir des priorités dans les actions à entreprendre (en fonction d'une rentabilité probable à court, moyen ou long terme ou très hypothétique). Ces priorités sont :

*A court terme :*

- La remise en valeur de la suberaie productive.
- La zeenaie.

*A long terme :*

- La remise en production de l'ensemble du massif : Rénovation = Restauration = Reboisement des peuplements dégradés.

Deux mesures préalables d'accompagnement sont indispensables aux travaux de remise en production :

- L'équipement de desserte.
- La protection contre les incendies.

### ***L'objectif prioritaire : la protection contre les incendies***

Le massif forestier de Beni-Salah, objet de convoitise, est actuellement caractérisé par :

- Une très faible productivité.
- Sa grande vulnérabilité.

Il est difficile, mais pas impossible de concilier tous les intérêts "l'élevage est la principale production du massif" affirment les pastoralistes. Aujourd'hui c'est exact, qu'en sera-t-il demain ?

Le massif doit satisfaire des besoins vitaux et légitimes des éleveurs actuels dans le respect des exigences vitales du milieu naturel, n'entraînant pas de régression irréversible. Les forestiers gestionnaires du massif se doivent de développer toutes les situations où une synergie peut être trouvée entre les impératifs de production des exploitations et les impératifs de gestion de la forêt.

Cette synergie : forêt = élevage semble possible sur le principal danger qui menace la forêt : le feu.

- Comment éviter les feux pastoraux ?

- Comment associer les éleveurs à la protection du massif contre les incendies ?

Le débroussaillage est une première réponse, il s'attaque en effet à la source du mal : le maquis.

La réponse essentielle est donnée par le programme "connaissance et amélioration des systèmes pastoraux".

Il permet aux forestiers d'avoir une meilleure connaissance des activités d'élevage du massif leur permettant d'identifier les conditions de leurs intégrations au projet global d'aménagement :

- Eviter les conflits.
- Trouver des complémentarités.
- Rechercher un partenariat.

Dans un vaste programme d'améliorations pastorales, principalement orienté vers le traitement des secteurs d'éclosion périodique des feux de bergers et des zones stratégiques de lutte cloisonnant le massif.

### ***Dynamiser la production par la valorisation des produits***

- Les forestiers doivent s'inquiéter du devenir des produits et des sous-produits de la forêt.

- L'absence d'appareil industriel adapté condamne la forêt.

Si actuellement, le débouché de la production de liège des Beni-Salah ne semble pas poser de problème, il n'en est pas de même pour la production de bois de qualité de chêne-zeen. La mise en application de l'aménagement de la zeenaie ne pourra commencer que quand les investissements nécessaires

au développement de la filière auront été réalisés. Le bilan économique de la filière zeen, étant positif, il serait souhaitable qu'il puisse débiter rapidement : 1994, 1995 ?

### **Lancer une dynamique de développement**

La dynamique future d'auto-développement et d'éco-développement du massif forestier des Beni-Salah nécessite obligatoirement dans une première phase un important investissement de l'Etat.

L'aménagement proposé par le projet s'est voulu complet, ce qui entraîne pour une première période de douze ans, un effort de l'Etat très important en moyenne 34 millions de dinars/an de travaux.

Il est souhaitable que comme pour la remise en valeur de la suberaie productive, le projet des Beni-Salah ne se lance sur de grands travaux qu'après avoir testé et éprouvé, en collaboration avec la recherche forestière algérienne, différentes techniques. Le financement de ces travaux est acquis en 1992, les premières conclusions pourront être tirées en 1995.

Actuellement, le projet pense que peuvent être lancés conformément au plan d'aménagement :

\* Les travaux d'infrastructures et de protection.

- . Entretien de T.P.F.
- . Entretien de piste
- . Viabilisation de T.P.F.
- . Création de piste
- . Débroussaillage d'accompagnement de voirie

- . Construction de point d'eau
- . Aménagement de point d'eau
- . Construction de retenue collinaire
- . Parcours arboré.

\* Les travaux de remise en valeur de la suberaie productive.

- . Coupe jardinatoire
- . Débroussaillage sélectif d'accès et de protection
- . Layonnage.

Le coût de ces travaux est élevé, l'effort financier demandé à l'Etat reste toujours très important. Mais ces travaux permettront dans une deuxième période de récolter à un meilleur coût des produits de qualité (liège de reproduction), de dégager des bénéfices dont une partie seront réinvestis dans le massif pour contribuer à la remise en valeur des suberaies dégradées.

L'aménagement d'une forêt en vue



Photo 5 : Troupeau de race locale dans une clairière.

Photo I.N.R.A.

d'une meilleure production est tout à fait compatible avec la satisfaction de ses autres fonctions (écologiques, sociales, environnementales). En zone méditerranéenne, plus qu'ailleurs, ce principe est pleinement vérifié. On pourrait même dire que la sauvegarde du patrimoine forestier nécessite sa mise en production. En effet, seule cette dernière permet de dégager les ressources nécessaires à son entretien et à sa protection contre les incendies.

## **L'avenir du projet des Beni-Salah**

25 millions de dinars ont été inscrits en 1992, les crédits de paiements existent. Les travaux commenceront incessamment.

La mise en application des travaux sur des secteurs pilotes se fera par le Bureau national des études forestières (B.N.E.F.) et l'Agence nationale des forêts (A.N.F.) en collaboration avec l'O.R.D.F. et éventuellement l'Institut national de la recherche forestière (I.N.R.F.) pour le suivi des expérimentations.

### **La poursuite de l'assistance technique française**

. En novembre 1991, l'Agence na-

tionale des forêts a transmis au comité des projets franco-algériens une proposition de prolongation de l'assistance technique française sur le projet de Beni-Salah demandant une participation de la France de 4 652 000 FRF en équivalent des 22 740 560 D.A. nécessaires pour le financement des prestations et travaux prévus.

. En 1992, cette demande a été revue à la baisse : 2 576 000 FRF à la demande de la coopération française.

. Le comité technique des projets de février 1992 a accordé 400 000 FRF pour une phase de prolongation "intermédiaire" pour financer des actions prioritaires ; en attendant de voir commencer la mise en application de l'aménagement intégré de Beni-Salah pour s'impliquer plus directement sur ce projet et lui allouer les crédits demandés en 1992.

. Les 400 000 FF constituent le financement d'une phase transitoire des actions prioritaires comprenant :

- Un volet pastoral : "Poursuite des actions entreprises" pour favoriser l'émergence d'organisation professionnelle des éleveurs qui fréquentent la forêt et leur intégration dans le schéma de développement.

- Un volet forestier : Appui à la mise en place du plan d'aménagement forestier (formation technique du personnel, schéma d'organisation pour la gestion du massif et étude de marché du charbon de bois en Algérie et à l'exportation).

Les démarches administratives sont en cours.